

1: Devenir titulaire du B.N.S.S.A.

1.1 LISTE DES ORGANISMES FORMATEUR

- La fédération française de sauvetage et de secourisme (F.F.S.S.)
- La société national de sauvetage en mer (S.N.S.M.)
- La fédération des maîtres nageurs sauveteur (F.M.N.S.)
- Les centres régionaux d'éducation physique et sportive (C.R.E.P.S.)
- La croix rouge française (C.R.F)
- La fédération nationale de protection civile (F.N.P.C.)
- La fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (F.N.S.P.F.)
- La fédération des secouristes français Croix blanche
- L'association nationale des premiers secours (A.N.P.S.)
- Le centre interrégional d'étude de la protection civile
- La fédération nationale des métiers de la natation et du sport (F.N.M.N.S.)
- Les œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte (O.H.F.O.M.)

1.2 – LES CONDITIONS D'ADMISSION

Age : 18 ans au moins (âge requis le jour de l'examen. Une dérogation peut être obtenue pour entrer en formation avant)

Attestations de secourisme : PSE 1 (événement : recyclage)

Certificat médical : aptitude à la natation, acuité auditive et visuelle
(conformément à l'arrêté du 26 juin 1991)

Attestation de l'organisme formateur : Nul ne peut se présenter en candidat libre
Formation obligatoire auprès d'un
d'organisme agréés

1.3 – LES EPREUVES ELIMINATOIRES (NON COTEES)

Épreuve de premier secours



Le 800 m P.M.T. (palmes masque et tuba)



L'apnée



Le mannequin



Épreuve de premier secours

Cas concret issu du programme (A.F.C.P.S.A.M)



Exemple : malaise sur la plage

Découverte d'un noyé sur la plage
un traumatisme, perte de connaissance, voir A.C.R.

Nécessité: - une analyse rapide
- des décisions justes
- des gestes très précis



Le 800 m P.M.T. (palmes masque et tuba)

A effectué en moins de 13 minutes

Le candidat peut s'arrêter pour ajuster son masque, son tuba ou ses palmes mais il ne peut pas prendre appui, ni progresser pendant ce temps.



L'APNEE

- 3 trajets de 15m en immersion
- temps de repos de 12 secondes entre les trajets
- durée minimum des immersion : 20 secondes
- départ dans l'eau
- le candidat ne peut prendre appui, ni sur le bord, ni au fond



LE MANNEQUIN

Parcours de 50m :

- Départ plongé
- 25 m nage libre
- plongeon canard pour chercher un mannequin immergé à 2m50 minimum
- remonter le mannequin face vers le ciel
- remorquage sur 25m, sans immerger la face du mannequin plus de 5 secondes
- temps maximum : 1 minute 20''



1.4 – LES EPREUVES NOTEES

Le 200 m deux nages (coefficient 1)



Action du sauveteur sur le noyé (coefficient 2)



La réglementation et prévention (coefficient 3)



La note globale doit être supérieure à 12/20

Toute note inférieure à 6 est éliminatoire

LE 200M DEUX NAGES (coefficient 1)

- Départ plongé
- 100m nage ventrale (non précisée)
- 100m nage dorsale (non précisée)
- Dans les virages et à l'arrivée, une partie quelconque du corps doit toucher le mur (les culbutes ne sont pas imposées)
- Le barème est le suivant (un temps intermédiaire entre 2 notes donne la note inférieure)


NOTE	TEMPS	NOTE	TEMPS
20	2'50	10	3'56
19	2'56	9	4'03
18	3'02	8	4'10
17	3'08	7	4'17
16	3'14	6	4'25
15	3'21	5	4'33
14	3'28	4	4'41
13	3'35	3	4'49
12	3'42	2	4'57
11	3'49	1	5'05



Action du sauveteur sur le noyé (coefficient 2)

Cette épreuve comprend une démonstration pratique dans l'eau et une démonstration technique avec explications orales hors de l'eau

La notation est sur 40:

- Nage d'approche + plongeon canard... /4
- remontée de la victime au fond/6
- maintien de la victime...../6
- technique de remorquage...../4
- sortie de l'eau...../4 
- parade aux prises du noyé (au moins 3 prises de dégagement).../8
- démonstration hors de l'eau...../8





La réglementation et prévention (coefficient 3)

L'épreuve comprend 3 questions (note sur 60), sur les sujets suivant :

- **Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique/20**

- Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade,
- Signalisation d'un poste de secours,
- Signalisations des aides et matérialisation des lieux de baignade,
- Balisage,
- Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale.

Organisation des secours/20

- Dispositions matérielles d'organisation et d'activation d'un poste de secours
- mise en œuvre des moyens d'alerte
- connaissance et diffusion des informations météorologiques
- observation du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours.

Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident...../20

- Mesures conservatoires
- premiers soins d'urgences
- alerte des secours publics
- mise en œuvre de moyens supplémentaires de secours

